



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le quatorze octobre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 7 octobre 2022, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D8-9-150

**OBJET : LECTURE PUBLIQUE ADOPTION DU PROJET CULTUREL,
SCIENTIFIQUE, EDUCATIF ET SOCIAL (PCSES)**

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	⋮ M. RENAUD Olivier ⋮ M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	⋮ M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	⋮ Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	⋮ M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	⋮ M. TERRENNE Jean-Paul ⋮ Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	⋮ M. ALARY Alain ⋮ Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	⋮ M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	⋮ M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	⋮ M. BENOIT Pascal (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) ⋮ Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	⋮ M. BARROS Gérard ⋮ M. BOUYAT Daniel (a donné pouvoir à G. BARROS)
Commune de GRAYSSAS	⋮ M. Patrice DESSIN en remplacement de Mme CLUCHIER MC
Commune de LAMAGISTERE	⋮ M. DOUSSON Bruno ⋮ Mme VRECH Régine (a donné pouvoir à B. DOUSSON)
Commune de LE PIN	⋮ M. RATTÓ Stéphan
Commune de MALAUSE	⋮ Mme MAERTEN Marie Bernard (a donné pouvoir à JP TERRENNE) ⋮ M. MARTINAT Emmanuel (a donné pouvoir à D. ZANIN)

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MANSONVILLE	⋮ M. BERTHET Christian
Commune de PERVILLE	⋮ M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	⋮ M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	⋮ M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	⋮ M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	⋮ M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	⋮ M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	⋮ M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	⋮ M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	⋮ M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	⋮ M. BOISSEAU Christophe (a donné pouvoir à S. REBEL)
Commune de VALENCE D'AGEN	⋮ M. BAYLET Jean Michel ⋮ Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à E. LOPES) ⋮ M. GROUSSOU Bernard ⋮ Mme LAROUSSINIE Francine ⋮ Mme LECORRE Christiane (a donné pouvoir à JM. BAYLET) ⋮ M. LOPES Ernest ⋮ Mme PERE Catherine ⋮ M. ZANIN Daniel ⋮ Mme HOHOL Elisabeth ⋮ Mr ZMUDA Patrick ⋮ Mme FURLAN Josiane (a donné pouvoir à E. HOHOL)

Absents excusés :

Commune de MERLES	⋮ M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	⋮ M. EURGAL Christian
Commune de VALENCE D'AGEN	⋮ M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	⋮ Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	⋮ Attaché Territorial

Madame Cathy PERE a été désignée Secrétaire de séance.

2022D8-9-150

OBJET : LECTURE PUBLIQUE ADOPTION DU PROJET CULTUREL, SCIENTIFIQUE, EDUCATIF ET SOCIAL (PCSES)

Les bibliothèques des collectivités territoriales sont des lieux uniques d'éducation et de développement culturel des territoires. Bien souvent le premier point d'accès à la culture, elles incarnent la politique culturelle locale portée par les élus.

Depuis de nombreuses années la Communauté de Communes des Deux Rives accompagne les bibliothèques, médiathèques, point lecture et plus particulièrement la médiathèque de Valence d'Agen pour s'adapter aux attentes de tous les publics et pour mettre en place un « réseau » de lecture publique : dotation d'un fonds commun d'ouvrages, mise en place et animation d'un Salon du Livre Jeunesse.

Lors du Conseil Communautaire du 27 septembre 2021, le principe de transfert de la compétence « Lecture Publique » a été validé en référence à l'article 10 des statuts de la Communauté de Communes des Deux Rives concernant la compétence facultative « Construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs » conformément à l'article L.5214-16 du Code général des collectivités territoriales. L'article 10 précise les équipements culturels et sportifs : les piscines de Golfech et de Valence d'Agen, le golf d'Espalais, le squash d'Auvillar, l'anneau de Roller de Valence d'Agen, le Conservatoire de la Ruralité et des métiers d'autrefois de Donzac, les installations sportives du Collège Jean Rostand, la halte-garderie de Valence d'Agen, la crèche de Golfech, le centre de formation et la lecture publique (médiathèques, bibliothèques et points lecture).

Après en avoir délibéré dans chaque conseil municipal, le transfert a été acté par arrêtés préfectoraux du Gers, Lot-et-Garonne et Tarn-et-Garonne les 23 février, 2 mars et 16 mars 2022.

Aujourd'hui, afin d'officialiser le réseau de lecture publique des Deux Rives, d'adhérer au schéma départemental de lecture publique et permettre de déposer des demandes de subventions auprès de l'état (DRAC) et du Conseil Départemental, la collectivité se doit de rédiger un Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES).

Le Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social détermine les grands axes de fonctionnement d'un établissement propre dans un territoire. Le Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social d'une bibliothèque, outil de pilotage et de gestion, définit les grandes orientations et les stratégies de la bibliothèque en tenant compte de toutes ses missions de lecture publique.

La Commission « Tourisme, Culture et Communication » présidée par Jean-Paul DELACHOUX a validé le 29 juin 2022 les 4 axes d'actions du projet et propose, dans le cadre de son fonctionnement, la gratuité pour tous à l'adhésion au Réseau de Lecture Publique des Deux Rives.

Les 4 axes d'actions sont les suivants :

- Renforcer l'offre documentaire,
- Rendre les services plus accessibles,
- Promouvoir la diversité culturelle,
- Développer le réseau pour une offre de lecture équitable sur tout le territoire.

Le 26 septembre dernier, la Commission a rendu favorable, à l'unanimité, le document définitif du Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social présenté par le Service Culture de la Communauté de Communes des Deux Rives (en annexe).

Le Président propose :

- d'approuver le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social du réseau de lecture publique des Deux Rives,
- d'approuver la gratuité pour tous à l'adhésion du réseau de lecture publique des Deux Rives.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DÉCIDE

- d'approuver le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social du réseau de lecture publique des Deux Rives,
- d'approuver la gratuité pour tous à l'adhésion du réseau de lecture publique des Deux Rives.

Fait à Valence d'Agen, le 14 octobre 2022
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 17 octobre 2022

La secrétaire de séance désignée
Adjointe au Maire de Valence d'Agen

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives

Cathy PERE


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le

20 OCT. 2022

20 OCT. 2022

AR Préfecture

LECTURE PUBLIQUE ADOPTION DU PROJ ET CULTUREL, SCIENTIFIQUE, EDUCATIF ET SOCIAL (PCSES)

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20221014-2022D_8_9_150-DE

Numéro d'acte : 2022D_8_9_150

Date de décision : 14/10/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 8-9-0-0-0 (Domaines de compétences par thèmes / Culture)

Fichier acte : 2022D8-9-150 LECTURE PUBLIQUE
ADOPTION PROJ ET CULTUREL
SCIENTIFIQUE EDUCATIF ET SOCIAL
(PCSES).pdf

Fichier(s) annexes(s) : 2022D8-9-150 BROCHURE LECTURE
PUBLIQUE.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 20/10/2022 16:14:39

Date de réception de l'AR : 20/10/2022 16:14:48